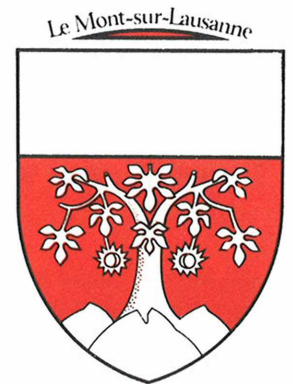


AUX 4 COINS DU MONT



Journal communal d'information édité par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne

Rédacteur : M. Alfred Borgeaud, municipal

Impression: Impression offset J.-P. Hauswirth Le Mont

Bitte in Blockschrift schreiben	Veillez écrire en caractères d'imprimerie	Scrivere p. f. in stampatello
Vermerke / Indications / Indicazioni *	Empfänger : Name und Adresse Destinataire : Nom et adresse Destinatario : Nome e indirizzo	
Telegramm Télégramme Telegramma	<i>Aux 3215 habitants du Mont</i>	

Text :
Texte:
Testo:

nouveau collège terminé stop aula à disposition des sociétés locales et pour manifestations culturelles stop inauguration officielle samedi 19 novembre 1977 stop organisation Société de développement stop population très cordialement invitée stop voir programme dans journal aux 4 coins du mont stop municipalité et commission scolaire

* ev. Telefon- oder Telexnummer des Empfängers

* év. n° de téléphone ou télex du destinataire

* ev. n° del telefono o del telex del destinatario

INAUGURATION DU NOUVEAU COLLÈGE

Le billet du rédacteur.

Napoléon a dit un jour: "L'art d'être tantôt très audacieux et tantôt très prudent est l'art de réussir".

Citons encore Emile de Girardin: "Gouverner, c'est prévoir".

Ai-je besoin de fournir d'autres explications pour motiver les décisions prises l'année dernière en vue de la réalisation du troisième "pilier" de notre complexe scolaire: le nouveau collège ?

Depuis un peu plus d'un an, et malgré le mauvais temps dont nous avons été gratifiés, chacun a suivi cette construction, d'autant plus qu'un collège c'est un peu l'oeuvre de tous; les citoyens sont en effet concernés directement par le développement de notre jeunesse.

Les premières classes étant déjà occupées, le moment est donc venu de présenter cette oeuvre grandiose à notre population, mais comme le bâtiment a été conçu pour l'avenir autant que pour le pré-

sent, certains locaux sont encore disponibles et seront terminés au moment des besoins réels. Ils ne seront néanmoins pas vides le 19 novembre; vous y trouverez des expositions diverses permettant encore de mieux faire connaître les multiples ressources de notre Commune:

- un salon des artistes en herbe où les jeunes de chez nous ont laissé libre cours à leur talent et leurs expressions.
- une exposition de travaux manuels exécutés par les enfants de l'Institut Renée Delafontaine à La Clochatte.
- une exposition de peintures, oeuvres de notre artiste Roger JAN du Petit-Mont.
- une présentation de cyclamens, cactus et bonzaï (arbres nains japonais) propriété personnelle de MM. Jean et Paul Amiguet.
- une collection de reptiles du vivarium de La Chocolatière (Connaissance de la faune suisse)

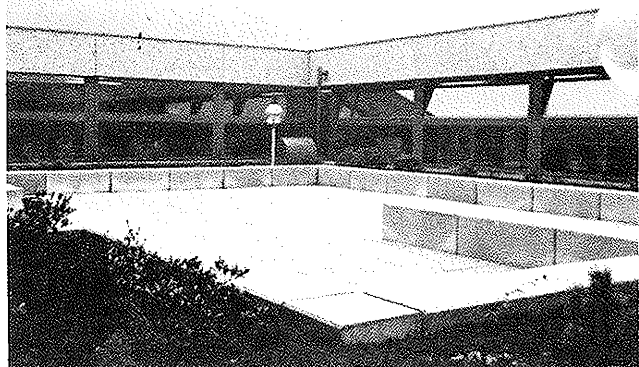
- un groupe d'affiches en rapport avec l'écologie mise à disposition par M. F. Brugger, l'architecte du collège.
- une riche présentation de fruits et légumes du Mont, terre fertile.
- une rétrospective des moyens de locomotion

d'autrefois appartenant à M. J.-J. Belet.

Montaines et Montains, nous vous attendons le 19 novembre au collège.... dont le nom reste encore à trouver.

Le programme détaillé de la manifestation figure en page 4 de ce journal.

Jour d'ouverture: 24 octobre 1977. Premières photos de classes.

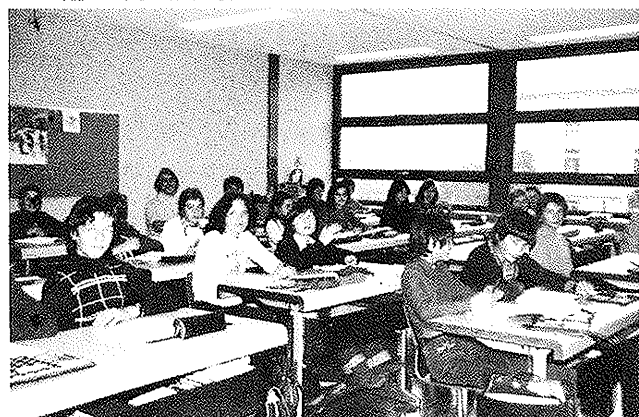


LE PATIO

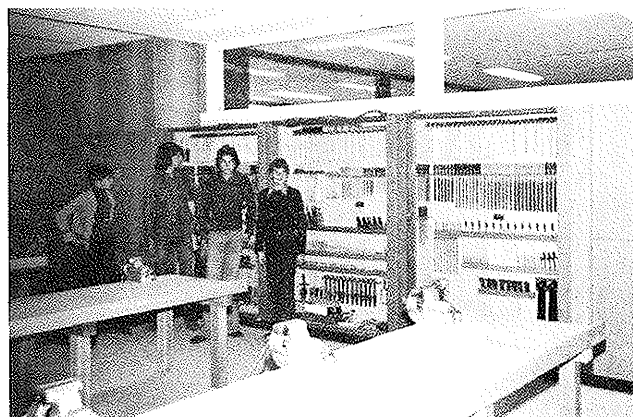


CLASSE ENFANTINE

PRIMAIRE SUPERIEURE



ATELIER "METAL"



Une telle oeuvre doit correspondre aux nécessités scolaires et aux possibilités financières de notre

Commune. Demandons-le à notre Syndic Philippe RAUSCHERT:

Après la salle de gymnastique et la piscine dont le prix de revient frôle les 4 millions, la Commune n'a-t-elle pas pris beaucoup de risques en consacrant encore 4 millions et demi au collège ?

Le nouveau collège comprend douze salles d'étude, deux salles de travaux manuels, une salle des maîtres et une de science avec ses annexes, une aula polyvalente ainsi que les locaux de service indispensables. En première étape, seuls seront terminés huit salles d'étude une de travaux manuels, l'aula et les locaux utilitaires nécessaires.

Le 24 octobre dernier, jour d'ouverture de ce bâtiment, sept classes y ont emménagé. Trois d'entre elles étaient précédemment logées au collège de Coppoz, trois au collège du Mottier où elles occupaient la salle des maîtres, la salle de projection et celle de couture, et une à la salle de paroisse.

Cette construction pourrait, il est vrai, paraître momentanément surdimensionnée.

De plus, au début de l'année scolaire 1978-79, une classe de développement sera très probablement ouverte.

Pourtant, compte tenu du fait que, dans notre Commune, la construction continue sur un rythme qui n'a que très peu fléchi, nous sommes certains que d'ici très peu d'années les douze salles d'étude seront occupées.

C'est donc dire que, en supposant que les classes du collège de Coppoz aient pu conserver leur local respectif, il nous fallait, impérativement, d'ici à l'automne prochain cinq nouveaux locaux au minimum. Un bâtiment devait donc être construit.

La réforme scolaire, dont nous ignorons encore les conséquences sur l'effectif des élèves que nous devons abriter, risque, elle aussi de faire augmenter subitement le nombre de nos classes.

En définitive, je n'ai pas le sentiment que la com-

mune ait pris beaucoup de risques en construisant le nouveau collège. Pour assurer l'avenir à moyen terme le bâtiment en question est normalement dimensionné et répond aux besoins prévisibles.

Quant à l'investissement de Fr 4'400'000.-- (Chiffre plafond accordé par le Conseil communal) il constituera, bien sûr, une surcharge momentanée de nos comptes qui ne grèvera nos budgets des 3 ou 4 prochaines années que dans une mesure très supportable.

En construisant le bâtiment scolaire, la Municipalité a-t-elle pensé à ouvrir des classes secondaires?

— La Municipalité a pensé à cette éventualité bien qu'une telle décision ne dépende pas de notre seule autorité. De plus, les structures nécessaires à l'ouverture de telles classes sont, pour l'instant encore nettement disproportionnées avec l'importance de notre Commune.

Toutefois, les dimensions et l'équipement très complet des salles d'étude pourraient nous permettre de recevoir des classes secondaires mais alors, si cela devait se réaliser, c'est le nombre de salles qui se-

Adressons-nous maintenant au grand responsable de ce chef-d'oeuvre, et questionnons M. Frédéric BRUGGER, architecte:

Tout d'abord, pourquoi avoir adopté la toiture plate, alors que les immeubles des environs sont tous couverts de toits traditionnels?

La question est assez pertinente.

On a en effet, au moment des premières études déjà, envisagé une solution avec toitures en pente, même pour le groupe sportif.

Plusieurs raisons cependant nous ont fait choisir le toit plat:

- diminuer au maximum la hauteur visible des bâtiments, précisément parce qu'ils se situent dans une zone de maisons individuelles.
- éviter la construction de volumes considérables sous toitures et difficiles à exploiter.
- laisser une position dominante au collège existant pour mieux faire apparaître la notion du groupe scolaire.

Il faut encore penser qu'avec des toitures en pente, on aurait vu d'élever des toits de dimensions très considérables, hors de l'échelle de celles des maisons voisines.

Vous avez préféré la solution de la grande surface sur deux niveaux, au lieu d'une surface réduite et d'un bâtiment à trois niveaux. Y a-t-il une ou plusieurs raisons ?

Il paraît juste de placer au rez-de-chaussée les salles spéciales, plus bruyantes et équipées plus lourdement. Des classes d'enseignement, flexibles par leur destination, se trouvent alors logiquement au

rait insuffisant.

Dans l'immédiat seule une classe de 5ème pourrait être envisageable mais, là encore, l'urgence n'en est pas démontrée tant que les collègues lausannois ont la possibilité d'accueillir nos élèves.

En votre qualité de maître d'état quelle est votre opinion au sujet des classes pour travaux manuels?

— Je n'en pense que du bien.

Le travail manuel ne peut qu'être bénéfique au développement complet d'un élève; il peut éveiller de l'intérêt pour une profession et, sans aller si loin, tout simplement apprendre à un jeune homme à se servir de quelques outils usuels, ce qui ne peut que lui être utile tout au long de sa vie.

Les locaux prévus sont spacieux et bien éclairés; donc il sera fort agréable d'y travailler. Seul celui du travail sur métaux est actuellement mis en service, il est équipé de façon complète et permettra certainement de dispenser un enseignement très profitable aux élèves.

Philippe RAUSCHERT
Syndic

niveau supérieur. S'étendre sur plusieurs étages ne paraît pas être nécessaire pour un collège primaire et poserait à nouveau le problème de la hauteur des bâtiments par rapport à leur entourage.

La forme carrée du bâtiment laisse en son centre un volume important, impropre à l'aménagement de classes. Vous y avez logé l'aula et le patio. Est-ce "rentable" ?

La forme carrée du bâtiment offre d'abord, compte tenu d'une situation donnée, la bonne orientation à toutes les classes. Elle dégage ensuite une zone plus libre au centre. Une telle zone, dite commune, peut être judicieusement utilisée à plusieurs fins.

Dans notre cas, on retient:

- au rez-de-chaussée, l'aménagement de la salle de chant en salle polyvalente, mettant à disposition, par des moyens économiques, un petit théâtre, une salle de cinéma, de conférences, de concerts et d'expositions.
- au premier étage, le patio sera le prolongement naturel de la future salle de lecture et sans doute apprécié en cas de discussions et de réunion de groupes d'élèves avec leurs maîtres.

La "rentabilité" de ces zones se situe dans la possibilité d'une utilisation multiple et flexible de la maison en dehors du programme scolaire proprement dit.

L'investissement se justifie alors pleinement.

Certaines grandes communes ont planifié la construction de collèges en standardisant types et matériaux. Vous avez préféré proposer un modèle "sur mesure". Quels en sont les avantages ?

Un bâtiment de classes doit d'abord répondre aux

exigences techniques et scolaires émises par les services de l'enseignement primaire. L'emploi des matériaux et le choix des structures sont adaptés aux besoins locaux en tenant compte des moindres frais d'exploitation.

Les salles de classes sont richement équipées, avec fenêtres à ouverture spéciale, tableaux noirs mobiles et combinés, stores électriques, parquets, sonorisation, prises TV, mobilier de couleur, etc. Le rapport prix de revient/avantages reste-t-il pleinement justifié ?

Les classes sont normalement équipées, suivant les indications d'un programme d'enseignement établi au niveau cantonal. Une visite locale montrera la simplicité du choix des différents éléments.

Le prix de revient au m³ se situe au-dessous de la moyenne des bâtiments de ce type.

La salle pour travaux manuels "métal" est prête; celle destinée au travail du bois le sera plus tard. Les deux surprennent par leur grandeur et leur équipement. Peut-on s'attendre à un enrichissement de nos gosses proportionnel à l'investissement ?

Les dimensions et les installations des locaux de travaux manuels correspondent aux normes et au règlement d'application CRÉPS (Conseil de la réforme et de la planification scolaire).

L'aula sera à disposition des classes pour le chant et des sociétés locales pour leurs activités culturelles. Avez-vous des références quant à son utilisation judicieuse et pourquoi ?

La notion de l'assembly-hall est pratiquée depuis longtemps à l'étranger et en Suisse également.

Il est sans doute intéressant de mettre à disposition de la population et de l'activité de ses sociétés certaines zones d'une école, construite au moyen d'efforts financiers importants.

Un tel bâtiment ne se construit pas sans quelques imprévus à surmonter. En avez-vous rencontré de sérieux ?

Les imprévus rencontrés se tiennent dans le cadre des problèmes inhérents à toute construction.

L'été pluvieux n'a cependant pas facilité les choses.

A votre point de vue, qu'elle a été l'option la plus difficile à prendre ?

Chaque option à prendre reste toujours importante puisqu'elle entraîne chaque fois des conséquences pour d'autres décisions, économiques ou techniques.

Croyez-vous que maîtres et élèves découvriront les détails de votre oeuvre et les apprécieront ?

Une réalisation scolaire est le reflet de la conception d'une époque, aussi bien au niveau des enseignants, qu'au niveau des enfants.

Les utilisateurs du nouveau bâtiment des classes auront de nombreuses possibilités de se manifester au-delà du cadre donné par le maître de l'ouvrage et les "bâtitseurs".

Quelles ont été vos relations avec les adjudicataires et les maîtres de l'oeuvre ?

Une fois encore les entreprises choisies, locales ou extérieures, auront pu mettre en évidence leurs conscience et capacités professionnelles. Un bon esprit de collaboration a permis d'achever le bâtiment dans les meilleures conditions. Quant aux relations avec le maître de l'ouvrage, elles sont très bonnes, vues par l'architecte, parfaites et exemplaires. Avant tout bien entendu avec Monsieur J.-J. Belet, municipal, toujours aussi dynamique et clairvoyant.

Il serait cependant peut-être aussi intéressant d'apprendre ce que pense le maître de l'ouvrage de son architecte !

Frédéric BRUGGER

PROGRAMME

de l'inauguration du nouveau collège
SAMEDI 19 novembre 1977

Matin:

10 h. 00 Portes ouvertes. Libre circulation dans le bâtiment. Visite des classes, des installations et des expositions, avec possibilité de se renseigner auprès des responsables présents.

11 h. 00 Productions d'élèves des classes des degrés, inférieur, moyen et supérieur à l'aula (rez-de-chaussée centre).

11 h. 30 Apéritif offert par la Commune.

12 h. 00 Fin de la manifestation du matin.

Après-midi:

13 h. 30 Portes ouvertes. Libre circulation dans le

bâtiment. Visite des classes, des installations et des expositions, avec possibilité de se renseigner auprès des responsables présents.

15 h. 00 Nos sociétés prennent possession de l'aula. Manifestation organisée par la Société de développement qui en assure le déroulement.

Se produisent sur scène et dans l'ordre: L'Union Instrumentale ... en tenue de grand appareil et ses jeunes élèves.

La Société Fédérale de Gymnastique... en maillots: démonstration de pupilles et pupillettes.

La Société de Jeunesse... en force: Exercice de traction à la corde.

Le Football-Club... en cuissettes: Présentation de diapositives.

16 h. 00 **Partie officielle.**

16 h. 30 **L'Echos des Bois...** dans son ravissant costume: chante en chœur.

Les Compagnons de la Poêle... en toque blanche: affirment leur art de la décoration.

Les Abbayes Réunies... et leur Abbé-Président retracent leur riche et longue histoire.

17 h. 00 **La Fanfare** clôt la présentation des sociétés et invite chacun à partager la collation générale servie par nos Paysannes en costume.

18 h. 00 Fin de la manifestation de l'après-midi.

En soirée: Consciente du fait que tout le monde n'a pas la possibilité de se libérer le matin ou l'après-midi, la Société de dévelop-

pement a prévu une répétition intégrale de la manifestation de l'après-midi, avec l'horaire suivant:

20 h. 15 **Aula du collège:**
Réception par l'Union Instrumentale
Allocution: le Message du Syndic
Puis les sociétés se produisent sur scène dans le même ordre de présentation que l'après-midi, et avec leur même programme.

22 h. 00 Collation générale offerte par la Commune et servie une fois de plus par nos Paysannes costumées.

Ainsi prendront fin ces cérémonies inaugurales marquant d'une façon élégante et massive tout l'espoir d'une population qui tient à ce que ses enfants puissent mieux apprendre à travailler et à lutter.

Le Rédacteur:
A. BORGEAUD

La SFG rappelle que sa soirée aura lieu le 26 novembre à la nouvelle salle de gymnastique, avec bal à la grande salle du Petit-Mont.

LA PAGE COMMUNALE

Elections.

En application de l'Arrêté du Conseil d'Etat du 17 août 1977, les électeurs et électrices de la Commune du Mont sont convoqués en assemblée de commune à l'effet de procéder au:

Renouvellement des autorités communales (législature 1978-1981)

Conformément aux dispositions de l'art. 3 de l'Arrêté précité, nous devons désigner 65 conseillers (ères), au terme d'un premier tour selon le système de la majorité-absolue.

Si un second tour de scrutin est nécessaire, une nouvelle assemblée préparatoire aura lieu le **lundi 14 novembre** à 20 h. 30 à la grande salle du Petit-Mont. Une convocation sera alors distribuée par la poste le matin même.

Le scrutin sera ouvert:

Grande salle, Place du Petit-Mont:

Vendredi 11 novembre 1977 de 19 h. 00 à 20 h. 30

Samedi 12 novembre 1977 de 19 h. 00 à 20 h. 30

Dimanche 13 novembre 1977 de 10 h. 30 à 12 h. 30

Vote anticipé: Les électeurs et électrices devant s'absenter pendant la durée du scrutin peuvent voter par anticipation dès le mercredi 2 novembre 1977 au Greffe municipal, pendant les heures d'ouverture des bureaux. Ils doivent se présenter munis

de leur carte civique.

Vote par correspondance: Les électeurs et électrices empêchés de se rendre aux urnes pendant la durée du scrutin, notamment pour cause de maladie, d'infirmité, d'âge avancé, peuvent voter par correspondance. Pour cela, ils doivent adresser une demande écrite au Greffe municipal jusqu'au lundi 7 novembre 1977 dernier délai.

Vote des malades — Vote des militaires: Pour tous renseignements, veuillez vous adresser au Greffe municipal.

Les électeurs et électrices qui ne seraient pas en possession de leur carte civique ou qui l'auraient égarée sont invités à s'adresser au Greffe municipal avant la clôture du registre civique fixée au jeudi 10 novembre 1977. Aucune carte civique ne pourra être délivrée après cette clôture.

Une liste d'entente des élections communales a déjà été distribuée. D'autres exemplaires sont à disposition au Greffe municipal.

A droit de voter tout Suisse, homme ou femme, âgé de 20 ans révolus, domicilié dans la Commune depuis 3 mois au moins et inscrit dans le rôle des électeurs.

La Municipalité

Lutte contre la rage.

Nous rappelons que tous les carnets de vaccination des chiens doivent être présentés au Greffe municipal. Les retardataires voudront bien le faire immé-

diatement. Chaque semaine, il faut abattre des renards enragés au Mont !

Véhicules hors d'usage – Autres déchets métalliques – Pneus usagés.

Le Département des Travaux Publics vient de publier une nouvelle liste officielle des lieux où vieilles voitures, carcasses diverses peuvent être abandonnées. Il en est de même pour les places de dépôts pour pneus usagés.

Cette liste est à disposition des intéressés au Greffe municipal. Le brûlage en plein air de carrosseries et

Nous félicitons:

Madame Emïlie FAVRAT-FAVRAT
née le 21 septembre 1887
originaire de Lausanne
fidèle à la Pension du Grassey depuis 9 ans.

A cette grande occasion, la Municipalité délègue les municipaux MM. Florent Corbaz et René Henny pour présenter à notre nonagénaire les voeux des Autorités et des habitants du Mont en général.

La rédaction y joint les siens et souhaite à Mme Favrat de rester longtemps parmi nous.

A. BORGEAUD

BÉBÉS AMPHIBIES

Mardi 22 novembre à 20 h. 00
Aula du nouveau collège

Projection du film
"LES BEBES AMPHIBIES"

suivie d'un débat public sur
"La natation dans la première enfance"

Invitation cordiale à tous
Entrée gratuite

Bébés à l'eau!

Isabelle, 4 ans, s'élançait du bord de la piscine et se dirige résolument vers le fond. Elle saisit la petite voiture, à 2 mètres de profondeur, et remonte gracieuse et fière.

— *Quant as-tu appris à nager?*

— Mais... j'ai pas appris, je nage depuis toujours!

En fait, Isabelle n'a pas menti. Les bébés aiment l'eau et ne manifestent généralement aucune crainte ni méfiance à l'égard de l'élément liquide. La première année de l'existence est donc l'époque pour apprendre à flotter. Plus tard, par mouvements coordonnés, l'enfant apprend à se diriger, à nager, Isabelle n'est donc pas une héroïne: elle a simplement bénéficié de cours pour bébés amphibies.

C'est avant tout une méthode naturelle basée sur un certain nombre d'observations. L'enfant de quelques jours, plongé dans l'eau, révèle immédiatement ses aptitudes naturelles au monde aquatique par sa flottabilité en position horizontale. En immersion totale, le bébé bloque ses voies respiratoires, conserve les yeux ouverts et remonte à la surface.

Encadré par ses parents, et avec les conseils d'un éducateur compétent, tout bébé en bonne santé effectue la progression suivante en une vingtaine de leçons:

pneumatiques est passible d'une amende de Fr 50.-- à Fr 500.--. Les pneus ne sont pas ramassés lors de la tournée trimestrielle.

Noms de Villas: La liste est déposée au Greffe municipal. Nous invitons tous les intéressés à la consulter avant d'attribuer un nom à leur construction. Dans la règle, il ne doit pas y avoir deux noms identiques dans la Commune.



— flottaison sur le dos - possibilité de se retourner après avoir été placé sur le ventre - flottaison sur le dos après immersion totale - flottaison 15 min. tout habillé.

— *Pourquoi de tels cours?*

C'est avant tout un problème de sécurité, puisque 7000 enfants de moins de 4 ans se noyaient chaque année aux Etats-Unis avant la généralisation des écoles de natation dans la première enfance. Du 7 au 12 juin dernier, la Suisse romande a connu 3 accidents: un bébé s'est noyé dans une fontaine à Dizy et un autre dans le lac à Montreux. Par contre à Boudry, le petit Olivier Schinz, 2 ans, est tombé d'un ponton dans le lac de Neuchâtel dont l'eau avait 12 degrés. Il avait suivi les cours des bébés amphibies et en fut quitte pour quelques ecchymoses sans gravité.

Nous proposons à la population du Mont-sur-Lausanne une séance d'information sur la méthode **les bébés amphibies** par la projection du film retraçant l'aventure des premiers bébés nageurs en Suisse. Ce film sera suivi d'un débat en vue de l'ouverture de tels cours au Mont.

Les bébés amphibies:
J. FOUACE, initiateur